

Zeitschrift: arCHaeo Suisse : Zeitschrift von Archäologie Schweiz = revue d'Archéologie Suisse = rivista di Archeologia Svizzera

Herausgeber: Archäologie Schweiz

Band: 2 (2024)

Heft: 2

Artikel: Archéologie et aménagement du territoire : l'exemple de Genève

Autor: Badoud, Nathan

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1062048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archéologie et aménagement du territoire.

L'exemple de Genève

Marqués depuis plus d'un siècle par la tension entre développement économique et conservation du patrimoine, le canton et la ville de Genève fournissent une abondante matière à réflexion sur le sujet. Par Nathan Badoud

1 Menhir de Chancy (2024).
Der Menhir von Chancy (2024).
Menhir di Chancy (2024).



L'opposition entre l'avenir et le passé est absurde. L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien; c'est nous qui pour le construire devons tout lui donner, lui donner notre vie elle-même. Mais pour donner il faut posséder, et nous ne possédons d'autre vie, d'autre sève, que les trésors hérités du passé et digérés, assimilés, recréés par nous. De tous les besoins de l'âme humaine, il n'y en a pas de plus vital que le passé.

Simone Weil, *L'Enracinement* (1943)

En devenant «préventive», l'archéologie paraît avoir épousé la question de son rapport avec l'aménagement du territoire. Dans une situation idéale, les fouilles sont en effet réalisées avant les travaux de construction qui, naguère encore, condamnaient les vestiges à disparaître sans laisser de trace. Tout au plus resterait-il donc à faire de cette situation idéale une règle absolue.

Cependant, si la conservation sur site de certains vestiges et leur mise en valeur constituent des pratiques courantes, la question de leurs effets sur le territoire ne semble guère avoir été posée. Quelle place accorder à l'archéologie dans l'espace public ? Quelles relations les urbanistes entretiennent-ils avec les vestiges ? Quel est l'avenir de l'archéologie préventive ? Telles sont les questions que l'exemple du canton de Genève permet d'aborder.

Effets des vestiges

L'intérêt patrimonial qui se manifeste au moment d'une découverte se résume généralement à l'expression d'une émotion liée à l'ancienneté ou à l'état de conservation des vestiges. Le caractère passager d'une telle émotion amène à s'interroger sur les effets que les vestiges sont susceptibles de produire durablement sur le territoire dont ils font partie.

Une fois mis en valeur, un premier effet des vestiges visibles est d'ancre le territoire dans le temps. Dans les sociétés occidentales, la notion de patrimoine tend à inclure des objets de plus en plus récents. Genève ne fait pas exception à la règle, comme le montre l'évolution de la typologie des sites et monuments classés par le conseil d'État. Ce phénomène s'explique non seulement par la menace que représentent les projets de densification et l'évolution des normes architecturales, mais aussi par l'appréhension que suscite désormais le plus proche avenir. Dans ces conditions, les vestiges archéologiques sont plus que jamais de nature à donner une dimension temporelle au territoire, en manifestant la profondeur plurimillénaire de son occupation. Ainsi à Chancy, où un

Archäologie und Raumplanung.

Ein Blick auf Genf

Die Präventivarchäologie ist Bestandteil der Raumplanung. Die Überreste, die sie zutage bringt, werden oft zerstört, manchmal aber auch an Ort und Stelle aufgewertet. Ist Letzteres der Fall, haben sie die Fähigkeit, das Gebiet in der Zeit zu verankern, eine Verbindung zwischen seinen Bewohnerinnen und Bewohnern herzustellen und Fragen zu wichtigen Themen aufzuwerfen. Die Archäologie sollte daher wieder den Platz einnehmen, den ihr die ersten Stadtplaner des Kantons Genf eingeräumt haben, und sich gleichzeitig den Anforderungen ihrer Nachfolger anpassen.

Archeologia e pianificazione del territorio.

L'esempio di Ginevra

L'archeologia preventiva è una componente della pianificazione del territorio. I resti che porta alla luce vengono sovente distrutti e solo talvolta valorizzati in situ. Le vestigia ancorano l'area nel tempo, creando un legame con la cittadinanza e sollevando domande su questioni importanti. Di conseguenza, l'archeologia dovrebbe riconquistare il posto che i primi urbanisti del Cantone di Ginevra le avevano assegnato, adattandosi però alle esigenze dei loro successori.

menhir découvert en 2016 a fait remonter l'histoire de la commune jusqu'au Néolithique. Moyennant un effort de sensibilisation supplémentaire, un tel vestige pourrait servir de support à une réflexion sur l'évolution des rapports entre homme et milieu.

Une fois mis à disposition du public, les vestiges contribuent en outre à créer un lien entre les personnes qui le composent. En cela, ils s'apparentent à n'importe quel musée (dans lequel ils sont d'ailleurs susceptibles de prendre place), monument ou institution dite «culturelle». Toutefois, les vestiges sont dotés d'un pouvoir supplémentaire: ils créent entre jadis et maintenant une distance plus grande qu'entre ici et ailleurs; ils installent l'altérité dans le temps, l'identité dans l'espace. Quelle que soit leur diversité démographique, les visiteurs de la Cathédrale Saint-Pierre constatent qu'il existe entre eux moins de différences qu'entre le monde d'aujourd'hui et celui dont ils observent les vestiges.

Enfin, l'apparition fortuite des vestiges nous confronte à des questions que nous ne souhaitons pas



2 Visite du site archéologique de la Cathédrale Saint-Pierre (2008).

Besuch der archäologischen Stätte der Kathedrale Saint-Pierre (2008).

Vista del sito archeologico della cattedrale di Saint-Pierre (2008).



3 Les lanterneaux du futur musée de l'esplanade Saint-Antoine.

Die Oberlichter des zukünftigen Museums auf der Esplanade Saint-Antoine.

I lucernari del futuro museo sulla spianata di Saint-Antoine.

nécessairement nous poser. De ce point de vue, la fouille présente avec la psychanalyse des analogies dont Sigmund Freud lui-même a souligné l'importance: enseveli ou refoulé, le passé disparaît mais se trouve aussi conservé; fouillé ou analysé, il se révèle à nous dans son «inquiétante étrangeté». Par son architecture comme par les vestiges qu'il renferme, le musée actuellement en construction sur l'esplanade Saint-Antoine est à cet égard exemplaire. Des lanterneaux invitent le passant à se pencher sur le passé qui se dissimule sous ses pieds. Dans la salle principale, les vestiges des faubourgs de Genève lui révèlent la présence massive de la mort. L'une des forces du site archéologique est ici d'autoriser – d'imposer même – une réflexion sur un sujet que le sentiment religieux en déclin et la foi placée en la technique ont rendu largement tabou.

Archéologie et urbanisme

À Genève comme ailleurs, archéologie et urbanisme entretiennent aujourd'hui des rapports ténus. Si le dernier plan directeur du canton, adopté en 2013, a le mérite d'inviter à ne pas «oublier le patrimoine archéologique, qui doit être selon les cas documenté, préservé, voire mis en valeur», un tel rappel laisse difficilement imaginer le rôle de l'archéologie dans l'élaboration du premier plan directeur cantonal, qui fut aussi le premier plan régulateur de Suisse. Achevé en 1935, il prévoyait de sanctuariser la vieille ville et de fonder l'organisation de la ville

nouvelle sur un réseau viaire rayonnant (fig. 5). Si l'urbaniste Maurice Braillard en supervisa la réalisation en tant que conseiller d'État chargé des travaux publics, c'est l'archéologue cantonal Louis Blondel qui porta le règlement d'édilité de la vieille ville, promulgué par le Conseil d'État en 1934; et c'est encore Louis Blondel qui publia en 1930 l'étude des voies romaines qui forme la trame implicite du plan de 1935. Braillard s'était en effet persuadé que la réactualisation du réseau routier antique, combinée à la réalisation du réseau ferroviaire imaginé par le général Dufour, serait de nature à renforcer la position de Genève sur la scène internationale. La chute du gouvernement socialiste, intervenue en 1936, empêcha toute concrétisation de son projet.

Si les plans directeurs suivants, en 1948, 1966 et 1989, n'accordent guère de place à l'archéologie, l'historien André Corboz s'y est intéressé dans un manifeste qui a durablement façonné l'imaginaire des urbanistes, spécialement à Genève. Publié en 1983 et réédité en 2001, *Le territoire comme palimpseste* invite à prendre appui sur le passé pour concevoir les aménagements de demain. Le territoire n'est plus conçu comme une *tabula rasa*, vide de sens, mais comme une *tabula scripta*, sur laquelle le passage du temps se donne à lire. Présentant «le concept archéologique de stratification» comme une «métaphore», Corboz lui préfère celle du «vieux texte que les hommes ont inscrit sur l'irremplaçable matériau des sols»: ce texte

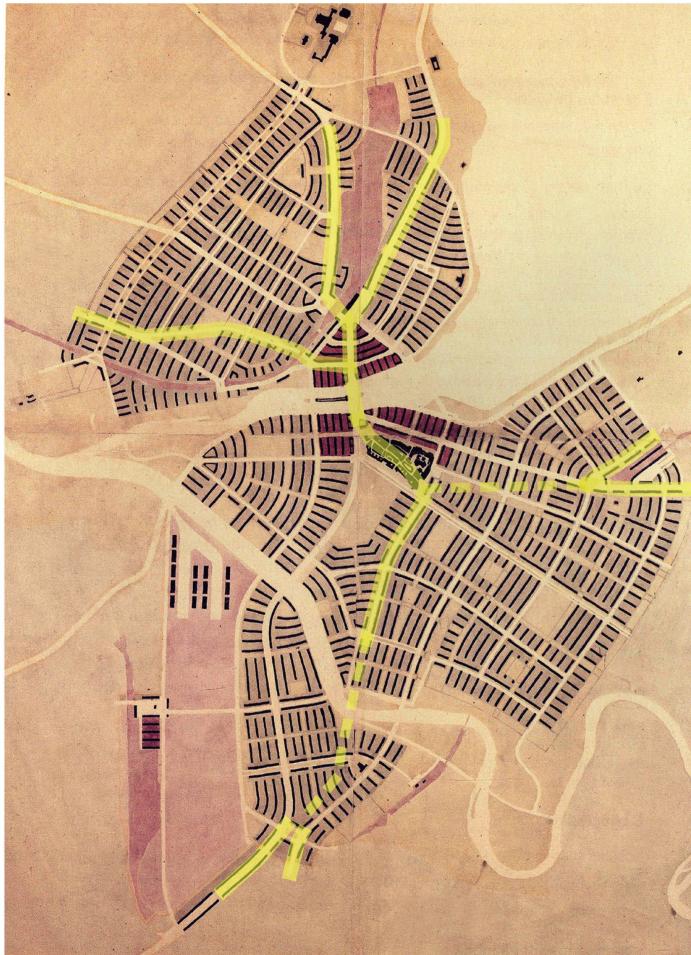
serait gratté puis réécrit par les aménagements successifs du territoire. Néanmoins la stratification n'est pas une métaphore: elle est l'histoire même du sol. Inversement, le palimpseste n'est rien de plus qu'une métaphore, à laquelle il serait souhaitable de renoncer, puisqu'elle soustragit le sol à la responsabilité des aménageurs aussi bien qu'à l'étude des archéologues, comme si les premiers n'y laissaient pas de traces et comme si les seconds n'avaient rien à en dire, rien à en faire.

Archéologie et ménagement du territoire

L'archéologie préventive s'est développée en réponse à la menace que les travaux d'aménagement représentaient pour le patrimoine enfoui. Son but n'est cependant pas de prévenir la destruction des vestiges, mais de l'accompagner. En d'autres termes, l'archéologie préventive se nourrit des projets d'aménagement du territoire, qu'elle légitime en retour. Or le canton de Genève entend passer de l'aménagement au ménagement du territoire: dans le prolongement de la politique de densification urbaine actuelle, les espaces ouverts devraient être préservés dans

4 Tombes de l'esplanade Saint-Antoine (2014).
Gräber der Esplanade Saint-Antoine (2014).
Tombe sulla spianata di Saint-Antoine (2014).





5 Plan directeur de 1935. Le tracé des voies romaines, tel que restitué par Louis Blondel en 1930, a été souligné en jaune.

Richtplan von 1935. Der Verlauf der römischen Straßen, wie von Louis Blondel 1930 wiedergegeben, ist gelb hervorgehoben.

Piano direttore del 1935. Il percorso delle strade romane, come ricostruito da Louis Blondel nel 1930, è stato evidenziato in giallo.

l'étendue de leurs ressources. La convergence est remarquable avec la *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique de la Valette* (1992), dont l'article 2 prévoit la création de réserves archéologiques destinées à être étudiées par les générations futures. En toute rigueur, le principe de ménagement du territoire implique de voir le périmètre d'intervention de l'archéologie préventive se réduire, mais aussi s'appauvrir, dans la mesure où les zones encore constructibles se limiteraient progressivement à des secteurs destinés à être réaménagés. La gestion des espaces «ménagés» ne laisserait quant à elle de place qu'à une archéologie programmée, dont les modalités d'intervention devraient être mises en adéquation avec les exigences de protection des sols.

Nathan Badoud, archéologue cantonal de Genève
nathan.badoud@etat.ge.ch

DOI 10.5281/zenodo.11072379

Crédit des illustrations

SAGe (2, 4), J.-D. Meyer (1); Atelier Traces Architectures (3); Fondation Braillard architectes / SAGe (5).

Bibliographie

E. Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes: puissance visionnaire et stratégies de gestion urbaine [Genève 1929-1936]. Genève, 2003.

A. Corboz, Le territoire comme palimpseste et autres essais. Besançon, 2001.

S. Nemec Piguet, «La protection du patrimoine à Genève. Mise en place et évolution du système légal», in L. El-Wakil (éd.), Patrimoine genevois. État des lieux, Genève 2006, pp. 29-56.

J.-B. Pontalis, «La jeune fille», préface à S. Freud, Le délire et les rêves dans la Gradiva de W. Jensen, Paris, 1986, pp. 9-23.

A. Widmer, Vision territoriale transfrontalière. Synthèse de la phase de diagnostic critique et orientations. Genève, 2023.